

## **SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LES COMPETITIONS :**

### **1.1. ORGANISATION DES COMPETITIONS**

Toutes compétitions de sauvetage se déroulent sous les auspices de la F.F.S.S et sont organisées par la F.F.S.S, les ligues, les comités départementaux ou les clubs.

### **1.2. SECURITÉ PENDANT LA COMPETITION**

L'organisateur de la compétition est chargé de la sécurité de la compétition, tant lors de la préparation que lors du déroulement des épreuves ; pendant la compétition, il devra à tout instant fournir les conditions adéquates pour garantir la sécurité de tous les participants.

En ce qui concerne les activités en extérieur, aucune épreuve ne pourra se dérouler avant que le Juge Principal n'ait jugé les conditions favorables. Des essais pourront être faits pour juger du déroulement de l'épreuve. L'avis du comité organisateur pourra être sollicité.

Le juge principal et/ou l'organisateur assurera (ont), en cas d'urgence, le contrôle de la situation.

### **1.3. CONDITIONS POUR CONCOURIR DANS LES EQUIPES**

Pour être à même de concourir dans une équipe, les participants doivent être licenciés d'un club, d'un Comité Départemental ou d'une Ligue et répondre aux exigences de la F.F.S.S.

Les sauveteurs peuvent concourir dans leur équipe à condition de remplir les conditions et règlements de leur club et de la F.F.S.S.

Les Ligues, Comités Départementaux et les Clubs de Sauvetage déclarent également que les membres de l'équipe sont des membres loyaux de leur association et qualifiés pour les épreuves de sauvetage.

Les membres du jury, ou les personnes qui ont une responsabilité dans l'organisation de la compétition, ne seront pas autorisés à participer à la compétition.

### **1.4. CATEGORIE D'AGE**

Les catégories d'âge pour les sauveteurs seront : Poussins (9 et 10 ans), Benjamins (11 et 12 ans), Minimes (13 et 14 ans), Cadets (15 et 16 ans), Juniors (17 et 18 ans), Seniors (de 19 à 30 ans) ou Masters avec comme référence d'année le règlement F.I.N.A.

La catégorie MASTER sera divisée en 4 catégories : MASTER 1 de 30 à 39 ans, MASTER 2 : de 40 à 49 ans, MASTER 3 : de 50 à 59 ans, MASTER 4 : de 60 ans et plus.

### **1.5. TENUE VESTIMENTAIRE DES EQUIPES ET EQUIPEMENT DE COMPETITION**

Tous les sauveteurs doivent porter des vêtements, des maillots, des shorts ou des uniformes selon les standards définis par la F.F.S.S. Les sauveteurs qui se présenteraient dans des tenues non réglementaires ne seront pas autorisés à prendre part à la compétition.

Un sauveteur ou une équipe pourra être exclu de l'épreuve, si les juges estiment qu'il/elle n'est pas correctement habillé(e) ou équipé(e).

Des marques commerciales sur l'équipement de compétition ou sur les maillots ne seront acceptées que si ces marques sont celles des sponsors officiels de l'équipe ou du club. Les sauveteurs individuels ne pourront pas montrer sur leur maillot ou sur leur équipement, des logos ou d'autres sigles de leur sponsor privé sauf s'ils en ont obtenu l'autorisation de la commission sportive de la F.F.S.S.

Le Comité Organisateur de la compétition peut exiger d'enlever ou de masquer ces signes commerciaux, si ces marques commerciales sont rivales de celles qui sponsorisent officiellement la compétition.

Néanmoins, il pourra être admis que les équipes gardent l'identification de leurs sponsors officiels sur leurs équipements de compétition si cette identification n'entraîne pas de conflit avec le sponsor officiel du championnat, mais les équipes ne devront pas rendre visible d'autres signes de leurs sponsors officiels tels que drapeaux, bannières...etc.. à proximité de la scène de la compétition.

### **Bonnets de bains**

En piscine, dans toutes les épreuves, les sauveteurs devront obligatoirement porter un bonnet de bain aux couleurs de leur club ou de leur équipe.

Dans les compétitions en mer, des bonnets attachés solidement sous le menton doivent être portés par les sauveteurs sur la tête au départ de chaque épreuve. Ces bonnets devront être aux couleurs du club.

### **Maillots**

En piscine, la tenue de nage devra être conforme aux standards de la F.I.N.A. Le juge principal a l'autorité d'exclure un compétiteur dont la tenue ne serait pas conforme aux standards définis.

Lors des compétitions en mer, outre le maillot de bain, tous les membres d'un club ou d'une équipe pourront porter des gilets identiques de type "Lycra", sans manches, aux couleurs de leur club ou de leur équipe.

Les organisateurs se réservent le droit de demander aux participants de porter les maillots et gilets aux couleurs et aux numéros clairement reconnaissables, fournis par le comité organisateur.

### **Combinaisons pour les compétitions en mer**

Les combinaisons ou autres types de vêtements en caoutchouc, ne seront autorisés en mer que si la température de l'eau (mesurée 30 cm sous la surface) est inférieure ou égale à 16°C ou si le juge principal estime, en accord avec le conseiller médical, que le degré de refroidissement de l'air paraît dangereux.

Le juge principal pourra examiner les combinaisons et refusera le port d'une combinaison si elle ne paraît pas standard.

Les combinaisons doivent être conformes aux critères suivants:

- Être d'une épaisseur maximum de 3 mm sur n'importe quelle partie du corps. (Tolérance de 0,3 mm)
- Ne contenir aucun système de flottaison ou d'assistance à la flottabilité et / ou de système de propulsion.

### **Équipement vestimentaire de l'équipe**

Chaque équipe devra posséder des vêtements convenables pour la cérémonie d'ouverture et la remise des récompenses. Les dirigeants, entraîneurs et assistants seront encouragés à prendre part aux cérémonies et devront porter une tenue qui valorise l'équipe.

### **Drapeaux et Bannières**

Chaque équipe pourra avoir un drapeau indiquant le nom de son équipe. Les drapeaux seront portés lors de la cérémonie d'ouverture et pourront être exposés sur les sites de la compétition, pour des fonctions officielles et les remises de récompenses.

### **1.6.FRAIS D'INSCRIPTIONS :**

Les frais d'inscriptions seront déterminés par l'organisateur et payés à l'organisateur.

Pour les compétitions nationales (Championnat de France par équipes ou individuel, Critérium national de Jeunes, Critérium de Sauvetage,..), les frais d'inscriptions seront déterminés par la F.F.S.S et réglés à la F.F.S.S.